

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'École du Bac, la violence et l'intimidation sous toutes les formes sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, dans le transport scolaire ou par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves et les membres du personnel sont encouragés à le déclarer pour faire en sorte que la situation soit gérée immédiatement et de manière efficace.

Nous tenons à rappeler que toute personne qui sait que de tels actes sont commis a le devoir de les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

En 2025-2026, nos priorités étaient les suivantes :

- 1- Poursuivre les actions du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous.
- 2- Harmoniser les pratiques de tous les intervenants pour offrir un cadre clair et cohérent aux élèves.
- 3- Faire participer les élèves dans l'organisation pour prévenir la violence.

Nous avons poursuivi le déploiement d'ateliers portant sur les habiletés sociales à tous les degrés scolaires. Nous avons impliqué des élèves dans l'organisation d'activités pour maximiser l'engagement face au milieu. Nous encourageons tous les intervenants à communiquer via Clic École avec les parents pour les tenir informés du comportement de leur enfant.

Priorités

Considérant les résultats obtenus lors de la passation du questionnaire sur l'engagement, voici nos priorités pour la prochaine année :

1. Enseigner et développer les habiletés sociales chez tous les élèves.
2. Développer la communication positive des élèves entre eux et avec le personnel.
3. Développer le sentiment d'engagement et d'attachement au milieu.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

L'École du Bac se veut un milieu ouvert sur sa communauté. En ce sens, nous encourageons la participation des parents de nos élèves à se joindre à nous dans le cadre de différentes activités vécues à l'école ou dans le cadre de sorties éducatives. Voilà un bon moyen pour eux de s'impliquer, de mieux comprendre les enjeux du milieu et de devenir des partenaires de premier ordre dans notre mission éducative. Par le biais d'envois mensuels, nous désirons les informer de la vie scolaire de notre école. Notre page Facebook et notre site internet sont aussi des canaux de communication que nous privilégions.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Mise en place de récréations organisées.
- Aires de jeux bien délimitées selon les cycles.
- Surveillance active sur la cour par le personnel.
- Identification du personnel surveillant sur la cour par le port d'une veste de couleur.
- Mise en place du projet des jeunes leaders.
- Implication du personnel du service de garde dans l'ensemble des actions.
- Poursuite de l'enseignement explicite des étapes de résolution de conflits à tous les élèves.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Dans le but que tous les comportements liés à la violence et/ou à l'intimidation cesse le plus rapidement possible, des moyens confidentiels ont été mis à la disposition de tous pour dénoncer les incidents. Rapidement, les élèves sont rencontrés individuellement. Des mesures sont prises selon la situation et les parents des élèves concernés sont informés.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Rencontres individuelles;
- Gestes de réparation;
- Suivi auprès des élèves;
- Rencontre avec les parents, au besoin;
- Sensibilisation des témoins pour favoriser la dénonciation;
- Rencontre avec la direction.
- etc...

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Le dire à une personne de confiance (un adulte de l'école, un parent, un ami...)
- Informer l'enseignant ou l'éducateur de l'enfant;
- Laisser un message dans une des boîtes de dénonciation mises à la disposition des élèves.
- Écrire à « bac@cssdn.gouv.qc.ca avec comme objet « Intimidation »

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Remplir un [formulaire de plainte](#).

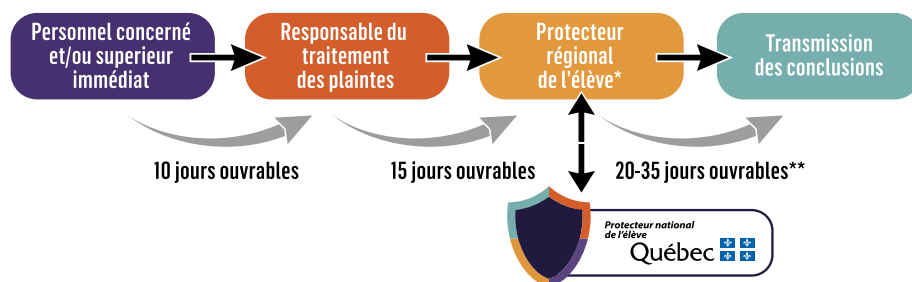
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Poursuivre les actions du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous
- Harmoniser les pratiques de tous les intervenants pour offrir un cadre clair et cohérent aux élèves.
- Faire participer les élèves dans l'organisation pour prévenir la violence.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mise en place d'un comité *Climat* composé d'enseignants, d'une éducatrice spécialisée et d'une psychoéducatrice.
- Revoir les règles de surveillance sur la cour avec le personnel enseignant et les éducatrices du service de garde pour assurer une meilleure cohérence dans l'application des règles et la prévention des comportements inadéquats sur la cour.
- Utilisation du portail Clic École pour rendre compte des manquements aux règles de vie de l'école et favoriser la communication école-maison.
- Mise en place d'un projet portant sur le développement des habiletés sociales à tous les degrés mais de manière plus intensive en 1^{re} année.
- Projet des jeunes leaders (animation sur la cour de récréation par des élèves).
- Questionnaire sur l'engagement rempli par tous les élèves

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Meilleur suivi des comportements avec l'utilisation de Clic École.
- L'utilisation de Clic École permet aussi une communication efficace et rapide entre l'école et la maison qui mentionne à la fois le comportement inadéquat et l'intervention de l'adulte.
- L'utilisation de Clic École permet à la direction et aux différents intervenants d'avoir accès aux informations rapidement. Ce qui permet un regard général sur la réalité de l'école et les actions à entreprendre s'il y a lieu.
- Les enseignantes de 1^{re} année remarquent que leurs élèves ont moins de conflits aux récréations.
- Les élèves impliqués dans le projet des jeunes leaders sont bien engagés dans leur mission et se sentent valorisés dans leur rôle.